

L'été ne fut pas des vacances pour tout le monde : arrestations, expulsions express de jeunes majeurs ou de familles entières avant même le passage au Tribunal... Il faut bien que les quotas imposés aux préfectures soient respectés ! Bien sûr, tout cela au mépris total des droits humains fondamentaux. Pas de trêve non plus dans les centres de rétention administrative (CRA). Sans parler des attaques répétées contre celles et ceux qui ont l'audace d'aider, de soutenir les « sans papiers ».

Le fichier Eloi (comme éloignement...), retoqué une première fois avant d'être officialisé le 26 décembre 2007 (beau cadeau de Noël !) est maintenant « opérationnel ». Il permet le fichage de tous les étrangers, y compris les mineurs qui ne peuvent pas faire l'objet de mesures d'éloignement forcé. De plus, il comprend des données sur la « nécessité d'une surveillance particulière au regard de l'ordre public », amalgamant ainsi immigration et délinquance. D'Eloi à Edvige... on ne s'arrête plus !

La Cimade réduite au silence ?

La radicalisation affichée des méthodes d'arrestation et d'expulsion s'accompagne de la volonté de démanteler les organisations, réseaux ou associations qui soutiennent les « sans papiers ». A commencer par la Cimade !

La Cimade est la seule association qui, jusqu'à maintenant, était habilitée (depuis 1984) à se rendre dans les centres de rétention administrative afin d'assurer un « accompagnement juridique et social » auprès des étrangers



La Cimade au côté des sans papiers.

SANS PAPIERS

Une rentrée sous tension



retenus. Elle leur apportait toutes les informations dont ils pouvaient avoir besoin et leur portait assistance dans l'exercice de leurs droits (droit d'asile, droit à la vie privée et familiale...), leur donnait les moyens pratiques de les mettre en œuvre,

en rédigeant les recours, en préparant les mémoires pour les avocats commis d'office, et favorisait la communication avec les proches, les soutiens...

Présenté comme un simple aménagement, le décret du 22 août vient modifier



Le ministère de l'immigration vient de faire paraître un appel d'offre relatif à « l'information en vue de l'exercice » des droits des étrangers dans les centres de rétention administrative, suite à la publication d'un décret en date du 22 août 2008.

COMMUNIQUÉ « ÉTRANGERS : SILENCE »

Cet appel d'offre intervient dans un contexte très préoccupant, que traduisent notamment :

- les quotas d'expulsion, qui induisent non seulement des interpellations tous azimuts, mais aussi des dérives scandaleuses de la part des services des préfectures et de la police,
- la généralisation des rafles d'étrangers,
- la mise en place de fichages de tous les étrangers (fichier Eloi⁽¹⁾) ou de leurs soutiens (fichier Edvige⁽²⁾),
- l'adoption de la directive de la honte, dite « retour »⁽³⁾, le 18 juin 2008, par le Parlement européen, qui systématise l'enfermement des migrants,
- la construction exponentielle des centres de rétention dans toute la France,
- l'externalisation des lieux de rétention hors des frontières de l'Union européenne,
- les conditions quotidiennes de rétention dénoncées tant par les retenus étrangers, les associations et les parlementaires que par des instances européennes ou internationales,
- l'arrogance du gouvernement face aux critiques de sa politique d'immigration, qui détruit des familles, expulse des enfants, pousse au désespoir et va jusqu'à provoquer des morts,
- la remise en cause du travail de la Cimade, qui permet à des milliers d'étrangers de faire valoir leurs droits devant les juridictions françaises (tant sur leurs conditions d'interpellation, de rétention et de reconduite à la frontière) et de faire connaître ce qui se passe dans les lieux de rétention,
- les tentatives (notamment dans le cadre d'une réforme constitutionnelle) de mettre au pas les

profondément les conditions d'exercice des droits des étrangers en rétention administrative et laisse craindre le pire en ouvrant les CRA à toutes les organisations, associations et personnes morales comme les structures parapubliques et les sociétés privées... Et tout cela dans une logique de concurrence : l'appel d'offres est lancé !

La Cimade non seulement accompagnait les sans-papiers, mais elle alertait aussi sur la situation réelle à l'intérieur des CRA et des conditions de vie des retenus. Est-ce cela qui inquiétait ? Faut-il que le mur du silence vienne s'ajouter aux murs de pierres et de barbelés et que les murs murent tout !

La solidarité dans le collimateur !

La Cimade est partie prenante du Réseau Education Sans Frontières, ceci explique peut-être aussi cela. Après avoir ouvert la chasse à l'enfant et la chasse aux sans-papiers, Sarkozy et son gouvernement, relayés par les dirigeants de l'UMP, ont ouvert la chasse aux militants ! Appel à la dissolution de RESF par Frédéric Lefebvre, un des porte-parole de l'UMP, annonce d'un dépôt de plainte contre SOS Soutien aux Sans papiers, menaces de poursuites contre un élu du Jura « coupable » d'avoir dénoncé par voie

de presse la « rafle » d'une famille, poursuites contre le Collectif de soutien aux sans papiers d'Ile-et-Vilaine pour le contenu de tracts jugés diffamatoires envers la police aux frontières... Ce ne sont là que quelques exemples qui prouvent que les ministres Hortefeux et Alliot-Marie entendent placer les mois qui viennent sous le signe de la menace, voire de la répression à l'égard de ceux qui combattent leur politique de chasse aux étrangers sans papiers, pour mieux les museler. Ceci n'est certainement pas sans lien avec la politique de fichage généralisé !

C'est pourquoi de la même façon que nous nous sommes élevés contre tout fichage systématique, celui des étrangers, celui de leurs relations, celui des militants... nous nous opposerons par tous les moyens à la volonté de Hortefeux and Co de faire des CRA des centres de relégation administrative secrète. 1

BRIGITTE CERF



UÉ COMMUN : NCE ON ENFERME ! »

juges qui sanctionnent les pratiques illégales des préfectures et les violations des droits des étrangers retenus.

Aujourd'hui, le gouvernement veut rendre muettes et dociles les associations qui interviendraient dans les centres de rétention en :

- divisant en « lots », pour mieux régner, les divers sites d'intervention des associations,
- écartant les regroupements d'associations de l'appel d'offres, ce qui rendra très difficile l'élaboration de bilans nationaux sur la situation dans les lieux de rétention,
- obligeant ces associations à distribuer la documentation fournie par l'administration,
- imposant à ces intervenants – sous la menace financière d'une rupture sans indemnité – un devoir de neutralité et de confidentialité, obligations incompatibles avec la défense effective des droits des étrangers placés en rétention.

En bref, le ministre de l'immigration veut des associations aux ordres, afin que les centres de rétention, loin de tout regard critique, redeviennent des espaces sans contrôle.

On peut consulter la liste des signataires sur le site de RESF
[Educationsansfrontieres.org/?article15276](http://www.educationsansfrontieres.org/?article15276)

1) <http://www.iris.sgdg.org/info-debat/comm-eloi1006.html>
2) nonaedvige.ras.eu.org/
3) directivedelahonte.org/downloads/argu_FR.pdf

Sommet citoyen sur les migrations : 17 et 18 octobre

Près de 250 organisations et associations de la société civile appellent à une mobilisation de grande ampleur à Paris, les 17 et 18 octobre, pour une autre conception de l'immigration. Elles dénoncent les graves conséquences de la politique européenne d'immigration et proposent des alternatives à la création d'une Europe forteresse, qui pratique l'humiliation, la criminalisation, qui est source de déséquilibres entre le Nord et le Sud.

La France a fait du thème des migrations l'une des priorités de la présidence française de l'Union européenne du second semestre 2008. Préoccupés par le caractère essentiellement sécuritaire du traitement des flux migratoires qui entraînent des milliers de morts, par les choix économiques mis en œuvre qui maintiennent le continent africain en marge du développement, les organisations signataires font appel à la mobilisation pour faire entendre la voix des sociétés civiles européennes et africaines.

Il est grand temps que la question des migrations et du développement soit réellement pensée sous l'angle des intérêts mutuels : ceux des pays d'origine, des pays de transit, des pays d'accueil et surtout, ceux des migrants eux-mêmes.

Dans la continuité de la première conférence non gouvernementale euro-africaine « migration, liberté de circulation et droits fondamentaux », analyses, témoignages, perspectives seront au rendez-vous pour aller au-delà des idées reçues et déconstruire des discours qui faussent la réflexion sur l'immigration et les mobilités.

Rendez-vous :

VENDREDI 17 OCTOBRE :
deuxième conférence non gouvernementale euro-africaine sur les migrations au Palais des Congrès Paris-Est (128 rue de Paris, Montreuil).

SAMEDI 18 OCTOBRE :
Grande marche de la Bastille à République et Concert gratuit, « des ponts, pas des murs ».

Pour connaître le programme et s'inscrire aux ateliers de la conférence : <http://www.despontspasdesmurs.org>

